



### Votes : mode d'emploi

Les élections pour les conseils centraux sont un moment très important pour la vie démocratique de notre université puisque les élu-es seront en poste pour les 4 années à venir et détermineront le fonctionnement et la vie de notre université. Il nous semblait donc important d'apporter quelques explications et précisions à celles et ceux qui le souhaitent.

#### 1- Les élections pour les conseils centraux du 24 au 26 novembre 2020 sous format électronique :

Nous sommes amené-es à élire les membres des trois conseils centraux que sont le Conseil d'administration (le CA), la Commission de la Vie et de la Formation Universitaire (CFVU) et la Commission de la Recherche (CR).

Voir article 22 et suivants des statuts de Paris 1 :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/administration/dgs/direction-des-affaires-juridiques-et-institutionnelles/statuts/>

Chacun de ces conseils se divise en plusieurs collèges : A et B pour le CA et la CFVU ; A, B, C et D pour la CR.

Chaque liste présente des candidat-es pour chaque conseil et chaque collège, (mais elle n'est pas obligée de présenter des listes partout).

**Nous sommes donc amené-es à voter 3 fois**, pour chaque conseil une fois pour le collège qui nous concerne en fonction de notre statut et de notre discipline.

**Pour le CA** : Les professeur-es d'université et assimilé-es votent pour le collège A et les autres statuts enseignants votent pour le collège B. Il n'y a pas de distinction selon la discipline.

**Pour la CFVU** : Les professeur-es d'université et assimilé-es votent pour le collège A, les autres statuts votent pour le collège B. Ces collèges A et B sont partitionnés en sous-collèges Droit-Sciences-Po, Economie-Maths-Gestion, SHS (Sciences Humaines et Sociales), selon le rattachement aux sections CNU. Mais pour le collège B, il y a un sous-collège rassemblant les collèges des services communs ou généraux (DDL, FCPS, SCD, UEFAPS).

**Pour la CR** : Les professeur-es d'université et assimilé-es votent pour le collège A et les autres statuts votent selon leur niveau de diplôme : en collège B pour les titulaires d'une HDR, en C pour les docteurs et en D pour les non docteurs. Les collèges A, B et C sont partitionnés en 3 sous-collèges selon la discipline.

## **2- Vérifiez que vous êtes bien inscrit·es sur les listes électorales pour pouvoir voter (avant le 18 novembre 16h)**

La plupart des enseignant·es titulaires, ainsi que les chercheurs affectés par leur organisme à une UMR de Paris 1, sont déjà inscrit·es sur les listes électorales pour pouvoir voter. En revanche, **les collègues chargés d'enseignement, les doctorant·es contractuel·les, ATER, associés, invités, chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires, etc. ne le sont pas toujours.**

**Pour les collègues vacataires (ATV ou CEV) y compris les chercheurs extérieurs, le service doit être de 64 HETD annuelles minimum pour pouvoir être inscrit.**

**Pour vérifier votre nom sur les listes électorales (les listes ne sont pas téléchargeables mais uniquement consultables en ligne via l'INTRANET) :**

*Il faut aller sur votre ENT Paris 1 et dans recherche :*

*INTRANET*

*DAJI (8ème carré barre du haut)*

*Puis dans le menu déroulant:*


*Affaires institutionnelles*

*Listes électorales et listes de candidatures*

*Conseils centraux*


*CA - CFVU - CR (il faut vérifier dans chaque liste en fonction du statut et de la discipline)*

Si votre nom n'y est pas mentionné, vous devez envoyer le formulaire intitulé une « *demande d'inscription personnels enseignants et enseignants-chercheurs* ». Ce formulaire doit être adressé par courriel à : [Claudie.Cardon@univ-paris1.fr](mailto:Claudie.Cardon@univ-paris1.fr) et [drh.sprh@univ-paris1.fr](mailto:drh.sprh@univ-paris1.fr), copie à [daji@univ-paris1.fr](mailto:daji@univ-paris1.fr), [direval@univ-paris1.fr](mailto:direval@univ-paris1.fr), [DEVE-elections@univ-paris1.fr](mailto:DEVE-elections@univ-paris1.fr)

 Les doctorant·es contractuel·les doivent envoyer le formulaire intitulé « *demande de retrait d'inscription* » (en effet, leur inscription en tant qu'enseignant·e entraîne leur radiation en tant qu'étudiant·e).

Vous trouverez ces deux formulaires directement le site de la DAJI de Paris 1 (Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles) :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/administration/dgs/direction-des-affaires-juridiques-et-institutionnelles/elections/>

 Vous devez, d'abord, adresser votre formulaire de demande d'inscription à la direction de votre composante qui le signera et vous le renverra pour que vous l'adressiez, ensuite, aux adresses de messagerie mentionnées ci-dessus. Le dépôt de ce formulaire est également possible sur place (voir document et arrêté de campagne sur le site de la DAJI).

### **3- Identifiants pour se connecter le jour du scrutin et voter**

A partir du 6 novembre, pour les collègues déjà inscrit-es sur les listes électorales, vous avez reçu un courriel intitulé « *Elections aux conseils centraux - Communication identifiants – Personnel et confidentiel* » qui contient votre identifiant et la procédure pour voter entre les 24 et 26 novembre.

Pour celles et ceux qui ne sont pas encore inscrit-es sur les listes électorales, une fois inscrit-es, vous recevrez ce courriel avec votre identifiant vous permettant de vous connecter le jour du scrutin et vous expliquant la procédure à suivre.